

Produit : **Herbicide Avadex[®] MicroActiv**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Fabricant : Gowan Company
 C. P. 5569
 Yuma (Arizona) 85366-5569
 (928) 783-8844

Numéro de téléphone d'urgence : (928) 783-3803

Pour de l'aide 24 heures par jour en cas d'urgence (déversement, fuite, incendie ou exposition), appeler CHEMTREC[®] :
aux États-Unis : (800) 424-9300
à l'extérieur des États-Unis : (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale : (888) 478-0798

Produit : Herbicide Avadex MicroActiv
Mot indicateur : ATTENTION
N° d'homologation LPA : 25112
Matière active : Triallate (10 %)
N° de CAS : 2303-17-5
Classe chimique : Thiocarbamate

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Propriétés physiques

Aspect : Solide granulé à écoulement facile

Principales voies d'exposition

Contact avec la peau, contact avec les yeux et inhalation.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

MATIÈRE ACTIVE	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH	AUTRE	CANCÉRIÈRE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Triallate (10 %)	S/O	S/O	S/O	S/O
Montmorillonite (< 90 %) N° de CAS 1318-93-0	15 mg/m ³ TWA (total)* 5 mg/m ³ TWA (respirable)	10 mg/m ³ TWA (total) 3 mg/m ³ TWA (respirable)	S/O	S/O
Silice cristalline, quartz (< 3 %) N° de CAS 14808-60-7	0,1 mg/m ³ TWA	0,1 mg/m ³ TWA	S/O	CIRC : Groupe 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none"> En tenant les paupières ouvertes, rincer les yeux lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. S'il y a lieu, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
------------------------------	---

Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoison ou un médecin, ou lorsqu'on veut se faire soigner.

**POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT,
 APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : (888) 478-0798**

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode d'essai) : Sans objet

Techniques de lutte contre l'incendie

Les pompiers et les autres personnes exposées aux produits de combustion doivent porter un appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être décontaminé à fond après l'utilisation.

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), de la mousse, un agent chimique sec, ou du dioxyde de carbone (CO₂).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), phosgène (COCl₂), oxyde sulfure de carbone (COS), chlorure d'hydrogène (HCl).

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Même lorsqu'elle est emballée et manipulée normalement, cette matière peut contenir suffisamment de particules fines pour former un mélange explosif si elle est dispersée dans une quantité suffisante d'air.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

En cas de déversement ou de fuite

Suivre les précautions en matière de protection et de sécurité personnelles lors du nettoyage des déversements. Voir la rubrique EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (section 8).

Garder hors des drains, égouts, fossés et cours d'eau. NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de nettoyage.

Pour le nettoyage, récupérer le déversement dans des contenants en vue de leur élimination et utiliser un aspirateur industriel conçu spécifiquement pour les poussières combustibles. Laver la zone de déversement avec de l'eau et un détergent; utiliser le moins d'eau possible afin de ne pas contaminer l'environnement.

Se reporter à la section 13 pour des renseignements sur l'élimination de la matière impliquée dans le déversement.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

Entreposage

Garder le sac fermé afin d'empêcher les déversements ou la contamination. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale, ainsi que les semences lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Suivre toutes les précautions figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection personnelle

Les préposés au chargement, les opérateurs antiparasitaires et les autres préposés à la manutention doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

De plus, les préposés au chargement doivent porter : un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (préfixe d'approbation TC21-C du NIOSH/MSHA); ou un respirateur approuvé par le NIOSH avec n'importe quel filtre N, R, P ou HE.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (suite)

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la toilette. Enlever immédiatement tout vêtement si le pesticide s'y infiltre, très bien laver la peau et revêtir des vêtements propres. Retirer tout ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver d'abord l'extérieur des gants avant de les retirer et d'enlever les vêtements. Dès que possible, bien laver la peau et revêtir des vêtements propres.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide granulé à écoulement facile
Point d'éclair : Aucun
Densité : 0,608 g/cm³
Solubilité : Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage (log K_{oe}): 4,6 (matière active)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions normales de stockage dans un entrepôt.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux : Voir la section 5 TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Études sur l'irritation et la toxicité aiguë (formulation semblable)

Orale DL₅₀ (rat) : > 5 000 mg/kg poids corporel
Cutanée DL₅₀ (lapin) : > 5 000 mg/kg poids corporel
Contact avec les yeux (lapin, 24 heures) : Légère irritation
Contact avec la peau (lapin, 24 heures) : Essentiellement aucune irritation

Potentiel cancérigène

Ce produit contient ≤ 3 % de silice cristalline, une matière considérée comme étant dangereuse lorsqu'elle est absorbée par inhalation. Le CIRC a conclu que la silice cristalline sous forme de quartz absorbée par inhalation pendant le travail est cancérigène pour les humains. La silice cristalline fait partie de la liste des matières cancérigènes connues pour les humains établie par le NTP. L'inhalation de la silice cristalline est une cause connue de la silicose, une maladie pulmonaire non-cancéreuse.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Résumé des effets

Ne pas appliquer directement à aucun plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de nettoyage.

Les données suivantes sur l'écotoxicité sont pour une formulation semblable :

CL₅₀ 96 heures crapet arlequin : 13 mg/L, légèrement toxique
CL₅₀ 96 heures truite arc-en-ciel : 19 mg/L, légèrement toxique

Avis de sécurité concernant les eaux souterraines

Le produit de dégradation du triallate, le TCPSA (trichloropropène acide sulfonique), possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'usage de ce produit chimique dans des zones où les sols sont perméables, en particulier où la surface libre de la nappe est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES (suite)

Avis de sécurité concernant les eaux de surface

Dans certaines conditions, il y a un potentiel très élevé de ruissellement du produit de dégradation du triallate (TCPA) vers les eaux de surface (principalement par la dissolution dans les eaux de ruissellement). Il s'agit notamment de sols mouilleux ou qui se drainent difficilement avec : des pentes adjacentes vers les eaux de surface facilement visibles; des zones souvent inondées; des zones recouvrant des eaux de surfaces extrêmement peu profondes; des zones avec des canaux ou des fossés qui se drainent dans les eaux de surface; des zones qui ne sont pas séparées des eaux de surface adjacentes par des bandes de végétation filtrante et des zones recouvrant les réseaux de drainage souterrain qui recueillent les eaux de surface.

13. ÉLIMINATION

Élimination du pesticide

Les déchets venant de l'utilisation de ce produit et qui ne peuvent pas être utilisés ou recyclés par procédé chimique doivent être éliminés dans un site d'enfouissement approuvé pour l'élimination des pesticides ou conformément aux méthodes fédérales, provinciales ou municipales pertinentes.

Élimination du contenant

Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Suivre toutes les précautions figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit. Vider complètement le contenant dans l'appareil de pulvérisation ou de transfert. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Jeter la pochette vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou l'incinérer, ou, si les autorités régionales le permettent, la brûler. Dans ce cas, se tenir à l'écart de la fumée.

14. TRANSPORT

N'est pas dangereux en vertu de la réglementation pertinente du DOT, de l'OACI/IATA, de l'OMI, du TMD et de la réglementation mexicaine.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT)

Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

Classification du CIRC

Produit chimique de la catégorie 1 : Quartz

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classement des dangers selon la NFPA

Santé :	1	0	Peu élevé
Inflammabilité :	1	1	Léger
Réactivité :	1	2	Modéré
		3	Élevé
		4	Grave

Rédaction :

Gowan Company
(928) 783-8844

Avis : L'information et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont présentées en toute bonne foi et se fondent sur des données jugées correctes. Cependant, le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, par rapport à l'information présentée.